

## Avis à Manifestation d'Intérêt N° 01/2026

**Consultation pour le Choix d'un Courtier ou Cabinet de Courtage Expert pour une Mission d'Assistance Technique en Assurance Internationale.**

### 1. Présentation de la BMICE

La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) a été créée à la faveur d'une convention de création signée par les pays membres de l'Union du Maghreb Arabe, en date du 10 Mars 1991 à Ras Lanouf en Libye. Cette convention, qui considère la BMICE comme le principal levier de financement de l'UMA en vue d'édifier un espace économique maghrébin intégré et compétitif, a fixé son capital autorisé à 500 millions de dollars, dont 150 millions de dollars souscrits à part égale par les cinq États membres.

Afin de concrétiser la convention de création, une assemblée générale constitutive s'est tenue le 21 décembre 2015 à Tunis qui abrite le siège social de la Banque, et a été l'occasion d'adopter ses statuts juridiques. La phase de constitution, qui s'est étalée sur les années 2016 et 2017, a été couronnée par le démarrage effectif et opérationnel des activités de financement de la BMICE au début de l'année 2018. Pour soutenir ses activités, la banque compte assurer sa présence dans tous les pays maghrébins. Un premier bureau à Nouakchott a été à ce titre créé.

La BMICE vise à contribuer à l'intégration maghrébine, en intervenant à la fois dans les opérations de financement du commerce extérieur intramaghrébin, mais aussi dans celles des projets d'investissement productifs d'intérêt commun visant la complémentarité économique maghrébine.

### 2. Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique de gestion intégrée des risques et de sécurisation de ses opérations financières, la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) envisage d'intégrer dans la panoplie des garanties acceptées les assurances internationales couvrant le risque de défaut lié à certaines opérations de financement.

Compte tenu de la complexité juridique, financière et technique des mécanismes d'assurance et de réassurance transfrontaliers, ainsi que des enjeux liés à la solidité financière des assureurs et réassureurs impliqués, la BMICE souhaite s'assurer que les contrats à adopter offrent un niveau de protection optimal et conforme aux standards prudentiels applicables dans le domaine.

Dans cette perspective, la BMICE envisage de recourir à un courtier (ou cabinet de courtage) expert en assurance internationale afin de bénéficier d'une assistance technique spécialisée. Cette mission aura pour objectif d'accompagner la Banque dans l'analyse et la validation des contrats d'assurance et de réassurance proposés, d'évaluer la solvabilité et la capacité financière des contreparties concernées (assureur/réassureur), et d'identifier les risques juridiques, contractuels et opérationnels susceptibles d'affecter l'efficacité du dispositif de couverture.

Le recours à une expertise externe indépendante permettra à la Banque de renforcer la qualité de son processus décisionnel, d'optimiser les coûts, de sécuriser son exposition au risque de contrepartie et de garantir que la structure d'assurance mise en place est conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques.

### 3. Étendue de la mission

Dans le but d'accompagner la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) dans la sécurisation juridique et financière du dispositif d'assurance internationale envisagé, le courtier (ou cabinet de courtage) expert est appelé à :

- Procéder à une analyse approfondie des projets de contrats d'assurance à conclure entre la Banque et l'assureur, en identifiant les clauses sensibles, les exclusions, les limitations de garantie, les conditions de déclenchement et les mécanismes de règlement des sinistres.
- Examiner les accords de réassurance liant l'assureur au réassureur, afin d'évaluer la cohérence du dispositif global de couverture et d'identifier tout risque susceptible d'affecter l'effectivité de la garantie.
- Évaluer la solidité financière et la solvabilité de l'assureur et du réassureur, à travers les données disponibles, des notations financières le cas échéant, ainsi que de leur capacité à honorer leurs engagements en cas de sinistre majeur.
- Identifier et analyser les éventuels risques juridiques, contractuels, financiers et opérationnels associés au montage proposé, et apprécier leur impact potentiel sur l'exposition globale de la Banque et les mesures de suivi et de contrôle à mettre en place.

### 4. Périmètre technique détaillé

Le courtier expert (ou cabinet de courtage) devra couvrir les domaines suivants :

- Analyse contractuelle : revue détaillée des contrats d'assurance à conclure entre la Banque et l'assureur, incluant l'examen des garanties, exclusions, limitations de responsabilité, conditions de déclenchement, modalités d'indemnisation, juridiction applicable et mécanismes de règlement des différends.
- Analyse du dispositif de réassurance : examen des accords liant l'assureur au réassureur, appréciation de la solidité de la chaîne de couverture et évaluation des risques susceptibles d'affecter l'effectivité de la garantie en cas de sinistre.
- Analyse financière et solvabilité des contreparties (assureur/réassureur) : revue des états financiers disponibles des assureurs et réassureurs, analyse des ratios de solvabilité, de liquidité, de capitalisation et, le cas échéant, des notations financières, afin d'apprécier leur capacité à honorer leurs engagements contractuels.
- Analyse des risques éventuels associés à l'opération : identification et évaluation des risques juridiques, financiers, opérationnels et de contrepartie (de l'assureur et du réassureur) liée à la structure d'assurance envisagée, ainsi que leur impact potentiel sur l'exposition globale de la Banque.

- Conformité réglementaire et bonnes pratiques internationales : vérification de l'alignement du dispositif d'assurance et de réassurance avec le cadre réglementaire applicable, les standards prudentiels et les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques et de gouvernance bancaire.

## 5. Profil du courtier (ou cabinet de courtage) expert

Le courtier (ou cabinet de courtage) expert retenu devra répondre aux critères suivants :

### 5.1 Expertise technique :

- Expérience avérée (Minimum 10 ans) dans l'analyse et la validation de contrats d'assurance et de réassurance à dimension internationale.
- Maîtrise du droit des assurances et des mécanismes de réassurance transfrontaliers.
- Compétences confirmées en analyse financière d'assureurs et de réassureurs (solvabilité, liquidité, capitalisation, capacité de règlement des sinistres).
- Expérience dans l'identification et l'évaluation des risques juridiques, contractuels et de contrepartie pour des institutions financières.

### 5.2 - Références :

- Réalisation de missions similaires auprès d'institutions financières, banques ou grandes entreprises (Au moins 3 missions similaires réalisées).
- Références vérifiables en matière d'assistance technique dans des opérations d'assurance internationale.
- Expérience dans des environnements réglementaires multiples ou dans des opérations transfrontalières.

### 5.3 - Ressources humaines :

- Expert(s) spécialisé(s) en droit des assurances, analyse financière et gestion des risques.
- Capacité à mobiliser, si nécessaire, des compétences complémentaires (juridiques, actuarielles, financières) selon les besoins de la mission.

### 5.4- Indépendance et éthique professionnelle :

- Absence de conflit d'intérêts avec les assureurs ou réassureurs concernés.
- Indépendance démontrée vis-à-vis de toute activité d'intermédiation ou de courtage liée aux opérations ciblées.
- Engagement formel en matière de confidentialité et d'intégrité professionnelle.

### 5.5 - Capacité d'adaptation :

- Capacité à comprendre les spécificités du modèle opérationnel et du profil de risque de la BMICE.
- Aptitude à proposer des recommandations pragmatiques alignées avec l'appétence au risque et le cadre prudentiel applicable à la Banque.

## 6. Durée de la mission et modalités de règlement

Le contrat d'assistance sera conclu pour une durée d'une (1) année, renouvelable. Les prestations seront exécutées sur demande, en fonction des besoins de la Banque, et chaque intervention fera l'objet d'une facturation par acte, conformément aux dispositions contractuelles qui seront arrêtées.

## 7. Procédures de soumission

Les Experts courtier (ou les cabinets de courtage) intéressés sont tenus de soumettre une offre en langue française. Il est souhaitable d'y joindre une version en arabe, si possible.

Chaque proposition devra comporter les éléments suivants :

- Le/les CV du courtier (ou une présentation du cabinet de courtage) ;
- Une liste de références récentes (3 ans), conformément au paragraphe 5.2 ci-dessus mentionné.

## 8. Modalités de soumission

Les expressions d'intérêt doivent être déposées en copie physique ou par courrier électronique aux adresses mentionnées ci-dessous, au plus tard le **23/03/2026, à 16 :00** (Heure de Tunis), et porter expressément la mention

**« Consultation pour le Choix d'un Courtier ou Cabinet de Courtage Expert pour une Mission d'Assistance Technique en Assurance Internationale »**

Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE)  
Immeuble Lilia, Rue de la Bourse, Les Berges du Lac 2,  
1053, Tunis, Tunisie

Tel : (00) (216) 70 246 140/ 00 216 70 246124

E-mail : [procurement@bmice-maghreb.org](mailto:procurement@bmice-maghreb.org)